

## DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE CAMPENEAC

## Séance du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 novembre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David (arrivé à 20h15) - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - DENIS Stéphane.

Absents excusés : Mme ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Mme MORIN DIEGO – Mme PICARD Laurence ayant donné pouvoir à M. DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Cécile WHITE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Délibération n°2024/091**

**Objet : Création d'un emploi d'Adjoint technique territorial.**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

**Considérant** qu'en raison du départ en retraite d'un agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant que le poste de responsable du service technique sera pourvu par un agent adjoint technique recruté par voie de mutation interne.

**Considérant** qu'afin d'assurer la bonne continuité des services, il y a lieu, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial.

Les caractéristiques de cet emploi d'adjoint technique sont les suivantes :

Grade	Cadre d'emploi	Filière	DHS
Adjoint technique	Adjoints techniques territoriaux	Technique	35/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote donnant les résultats les suivants :

Présents : 18

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstentions : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi permanent décrit ci-dessus;
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette création d'emploi permanent,
- **Charge** Madame Le Maire ou son représentant de la détermination du niveau de rémunération de l'agent selon la nature des fonctions. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,  
Maire.

Madame Cécile WHITE,  
Secrétaire de séance.

